



JUMBI DOSA AÏKIDO CLUB
Complexe Sportif Debussy à Grande Synthe

SAISON 2009 / 2010
BULLETIN D'INSCRIPTION

Adhérent: M Mme Melle mardi : 19h30 / 21h00 jeudi : 18h30 / 20h30 dimanche 9h10h30*

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Age : _____ Poids : _____ Kg. Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____ Profession : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ N° de passeport : _____

N° de téléphone (domicile) : _____ Mobile : _____

Date d'entrée : _____ Autre(s) sport(s) pratiqué(s) : _____

Diplôme(s) sportif(s) : _____

Loisirs : _____

En signant cette fiche, je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'école.

Fait à :le : Signature :

*1^{er} et 3^{ème} dimanche du mois

AUTORISATION PARENTALE
(Obligatoire pour les mineurs dès la première séance)

Je soussigné(e) Mr et Mme :

Autorise mon enfant :
A pratiquer l' aikido à GRANDE SYNTHÉ .

Fait à :le :
Signature :

Profession du père :

De la mère :

Ecole fréquentée par l'enfant :

Téléphone :

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE 2009/2010
A la pratique des activités physiques et sportives
A remplir à partir du 1er juillet 2009

Je soussigné(e) Docteur :

Certifie avoir examiné :

Né(e) le :

Et n'avoir constaté aucun signe contre- indiquant à la pratique de
l'aïkido à l'entraînement, et les stages

Fait à Le
Signature et le cachet du médecin

TARIFS

*Licence : adultes = 33 € ; **jeunes(nés à partir du 1/07/96) = 23€
(valide du 1/7/2009 au 15/10/2010 pour l'assurance)

Cotisation : 16 € pour le 1^{er} 2^{ème} 3^{ème} trimestre
(entourer) ou 38 € (28€ pour les jeunes) pour la saison 2009/2010
ou 43 € si licence autre club pour la saison 2009 / 2010

Droit d'entrée : 5 €/pers

Dus seulement lors de la première inscription
(le cas échéant, déjà réglé lors de l'inscription de)

TOTAL :

Réglé par espèces ou chèque bancaire N°
Etablissement bancaire.....
à l'ordre de JDAC "Jumbi Dosa Aikido Club"

* 55 € pour les dirigeants et enseignants

** pour les mineurs de moins de 18 ans, une autorisation parentale pour la pratique de l'aïkido est obligatoire, une vignette est prévue à cet effet sur le formulaire d'adhésion de la FFAB

*** un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aïkido est nécessaire pour l'obtention de la licence. Si vous possédez un passeport, présentez-le à votre médecin qui apposera son tampon à l'emplacement prévu. Votre médecin peut contacter l'enseignant s'il souhaite un complément d'information sur la discipline. Un document de présentation peut lui être remis.

Pour en savoir plus, contacter José COZE, Président : Tel. 06 27 10 18 75

Egalement à la salle, au début ou à la fin des cours. Mardi 19h30 à 21h jeudi 18h30 à 20h30

Vous pouvez sans problème entrer dans la salle (en respectant le lieu et l'entraînement), vous asseoir et regarder une séance.
L'enseignant se rapprochera de vous.